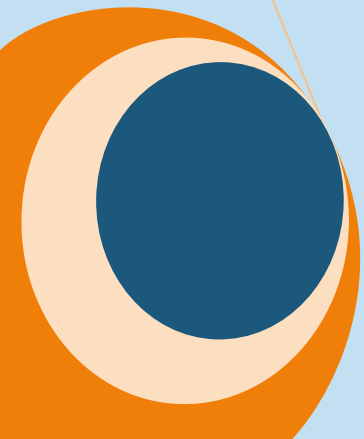


# HOCHSTETT

BULLETIN COMMUNAL | Décembre 2017



2	Sommaire
3	Le mot du Maire
4	Vœux des représentants politiques
5	Les décisions du Conseil Municipal
6	Communauté d'Agglomération d'Haguenau (CAH)
7	Point sur la salle des fêtes
8	Transfert de l'Assainissement Communal vers le SDEA
9	Budget et compte administratif 2017
10	Bilan chiffré 2017
11	Bilan chiffré 2017
12	Commémoration du 19 Mars
13	La Fête de la Saint Nicolas
14	La fête des Aînés
15	La fête de la Chapelle
16	Brûlage des déchets
17	Nettoyage de Printemps
18	En bref
19	Etat civil



*Le Maire,  
L'Adjoint au Maire,  
Les Conseillères et les Conseillers Municipaux,  
Le Personnel Communal,  
Vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour  
l'année 2018.*

**Directeur de publication :** Clément JUNG  
**Photos :** Mairie – Associations  
**Impression :** Imprimerie SOSTRALIB à BISCHHEIM  
**Dépôt légal** Janvier 2018

Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.





**Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,**

L'année 2017 a été riche en événements tant sur le plan National et Régional que sur le plan Communal. Sans rentrer dans les détails, permettez-moi d'évoquer succinctement quelques faits marquants d'une année que l'on pourra qualifier d'inédite.

Le 7 mai dernier c'est un jeune ministre de 39 ans qui entra à l'Elysée. Cette élection fut suivie six semaines plus tard par celle d'une majorité parlementaire sans précédent, appelée à soutenir la politique du Président et de son Gouvernement. Il est d'ailleurs fortement souhaitable que les actions menées

par le nouveau Président de la République et son Gouvernement soient couronnées de succès tant la France en a besoin.

Plus près de nous, le paysage institutionnel a été profondément modifié avec la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la CAH (Communauté d'Agglomération de Haguenau). Cette dernière résulte de la fusion de 4 Communautés de Communes regroupant à présent 36 communes membres dont Hochstett et une population de près de 96.000 habitants. La première année de fonctionnement s'est remarquablement déroulée tant les travaux menés dans ses diverses instances (Commissions, Bureau, Réunions plénières) furent importants et fructueux. Parmi plusieurs dizaines de points abordés au cours des sept réunions communautaires, les plus significatives furent la dotation à la CAH de compétences élargies et la mise à niveau des taxes communales dont les taux furent très différents d'une ex-communauté de communes à l'autre.

Au niveau communal, l'année écoulée aura été marquée par les derniers travaux de notre nouvelle construction et une exploitation sur un exercice entier de notre Salle des Fêtes.

Notre conseil municipal ainsi que ceux des huit autres communes membres du SICTEU de Mommenheim ont décidé le transfert complet de la compétence Assainissement vers le SDEA Alsace-Moselle.

L'année 2018 devrait voir se concrétiser l'arrivée du Très Haut Débit. Le relevé de l'ensemble des foyers a déjà été fait de sorte que, sauf imprévus, le THD devrait rentrer dans tous les foyers qui le souhaiteront, d'ici la fin de l'année.

A toutes celles et ceux qui se sont installés dans notre commune en 2017, je souhaite une très cordiale bienvenue. N'hésitez pas à venir en mairie pour recueillir tout renseignement pouvant vous être utile et profitez de ces instants privilégiés pour vous faire inscrire sur la liste électorale.

A présent, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches, mais aussi et plus particulièrement à nos personnes malades, mes Vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année Nouvelle.

**BONNE et HEUREUSE ANNEE 2018**  
Alles Geude zum Neje Johr

**Votre Maire**



Canton de HAGUENAU  
**VOS CONSEILLERS  
DÉPARTEMENTAUX**  
à votre écoute !



POUR NOUS CONTACTER :  
laetitia.kirch@bas-rhin.fr  
03 88 76 65 03

Chers habitants du canton de Haguenau,

Les élus et les agents du Département, ainsi que ses partenaires, se mobilisent pleinement au service des Bas-rhinois. Les actions menées visent la croissance harmonieuse de notre milieu de vie avec la volonté de réduire les fractures sociales, générationnelles et technologiques.

Ces enjeux prioritaires sont inscrits dans les nouveaux contrats départementaux conclus avec les communes et l'ensemble des acteurs locaux qui reposent sur les principes de co-construction, de confiance et de responsabilité respective.

Nous restons très attachés au maintien des liens de proximité en vous accompagnant et en vous aidant à la concrétisation de vos projets personnels ou collectifs. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer et conforter le quotidien, que ce soit pour l'habitat afin que chacun puisse accéder à un logement décent et abordable, l'éducation pour le bien-être matériel et éducatif de nos collégiens, le tourisme par des opérations de promotion et de soutien aux animations locales. L'ensemble de ces politiques publiques est en interconnexion, le maillage en résultant contribue à l'image et à l'attractivité de notre Département en renforçant les dynamiques territoriales.

En toutes circonstances nous sommes engagés à vos côtés et restons à votre écoute. Recevez tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, qu'elle soit pour vous et vos proches source de réussites personnelles et professionnelles.

Vos conseillers départementaux  
Isabelle DOLLINGER et André ERBS

## Le Mot du Député Vincent THIEBAUT



Élu député de votre circonscription du Bas-Rhin, la responsabilité que vous m'avez confiée est grande. C'est avec motivation et humilité que je porte cette charge en étant le représentant de toutes et de tous.

Avec le Président Macron et la majorité, nous appliquons notre programme ; un nombre important de lois ont été adoptées pour réparer la France : *réforme de la fiscalité, du Code du travail, moralisation de la vie publique, sortie de l'état d'urgence* et d'autres sont en cours - *les réformes de l'apprentissage, de la formation ou encore de l'assurance chômage, ...*

Dès mon élection, j'ai souhaité être au plus près de vous tous. En 2018, grâce à l'appui du maire de votre commune, je ferai, avec mon équipe, des permanences dans votre localité.

Au service des citoyennes et des citoyens, je suis intervenu auprès des autorités pour le bien des habitants, des associations, des acteurs économiques et des communes de notre circonscription.

Au service de l'Alsace, dans le cadre d'une décentralisation territoriale renouvelée, j'agis pour définir les nouveaux contours institutionnels et ses futures compétences.

Tout au long de mon mandat, je souhaite vivement que notre coopération se transforme en co-construction pour le bien de nos territoires et de notre pays.

Dans un monde où tout va plus vite, il est important de savoir apprécier la fin d'année, ces moments particuliers et privilégiés où l'on se retrouve avec ses proches et sa famille.

Ici, je veux vous souhaiter à tous de très belles fêtes et pour l'année 2018 bonheur, santé, joies et réussites.

Au cours de l'année 2017, le Conseil Municipal s'est réuni sept fois. Voici les principales décisions qui ont été prises :



## 02 février

- Approbation du Compte Administratif Principal et du Compte de Gestion du Trésorier.
- Versement d'une subvention de 15.000€ du Compte Assainissement au Compte Principal.
- Fixation de la redevance Assainissement : 1€ le m3 d'eau consommée et 78€ par an et par abonné pour la part fixe.
- Salle des Fêtes : remboursement partiel de 70.000€ du prêt relais.
- Acceptation d'un don de 2.954,15€ de l'AILES suite à la clôture de cette Association.



## 27 mars

- Approbation du Compte Administratif Assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier.
- Vote du budget primitif des Comptes Principal et Assainissement.
- Salle des Fêtes : remboursement définitif du prêt relais pour un montant de 50.000€.
- CAH : approbation du pacte financier.
- Vote des taux d'imposition des trois taxes communales : 3.75% pour la Taxe d'Habitation, 4.00% pour le Foncier bâti et 18.00% pour le Foncier non Bâti.

## 04 mai

- Nouveau vote des taux d'imposition des trois taxes communales pour les fixer comme suit : 3.98% pour la Taxe d'Habitation, 4.00% pour le Foncier Bâti et 17.00% pour le Foncier non Bâti.
- Décision modificative du budget Assainissement avec une augmentation de 11.603€ de la « section fonctionnement ».

## 03 juillet

- Transfert de la compétence Assainissement communal au SDEA avec effet du 1er janvier 2018.
- Versement à la CAH d'un fonds de concours au titre de l'année 2016 d'une somme de 4.539,43€ au titre du container à verres enterré.
- Acceptation par la Commune d'un terrain (chemin d'exploitation) cédé par l'Association Foncière. Il s'agit des parcelles n° 212 et 511, Section 11, d'une superficie de 12,25 ares et 0,36 are au lieudit Hofacker. 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.
- Présentation du rapport annuel SDEA sur l'Assainissement.



## 17 juillet

- Cession d'un terrain à la Commune : Il s'agit de la parcelle n° 83, Section 2, d'une superficie de 0.68 are au prix de 2.500€.
- Salle des fêtes : utilisation par l'AGF pour y pratiquer la Zumba ; la location annuelle est fixée à 500€.

## 06 novembre

- CAH : évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts.
- CAH : adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au titre de l'année 2017.
- CAH : approbation de l'attribution de compensation définitive à la commune de Hochstett, soit une somme annuelle de 35.197,00€.
- CAH : Elaboration du PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal). Antoine LAUGEL, Adjoint au Maire y représentera la Commune.
- Versement de subventions : 50€ à la FNACA.
- Par ailleurs, il a été décidé de ne pas donner suite à la signature d'une convention avec l'école de musique de Schweighouse sur Moder par 9 voix et 2 abstentions.
- Dénomination d'une nouvelle voirie : s'agissant de la construction des 3 immeubles par « Carré de l'Habitat » à côté de la rue de Pfaffenhoffen, cette impasse portera le nom de « impasse des Fleurs ».

## 10 décembre

- Acceptation en non-valeurs d'un montant de 497,43€ pour des impayés d'assainissement.



## 1 année en actions

### Le 1<sup>er</sup> budget

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a voté son premier budget lors du Conseil communautaire du 16 mars à **Oberhoffen-sur-Moder**. Un budget qui se caractérise par un **niveau d'investissement conséquent** (22 millions d'euros). Les fonds sont principalement consacrés aux chantiers d'aménagement de l'espace public (voirie, éclairage public), à l'aménagement du Pôle Gares de **Haguenau**, à l'enfance et à l'éducation (périscolaires de **Batzendorf**, **Schweighouse-sur-Moder**, **Schirrhein**, travaux dans les écoles), aux équipements de sports et de loisirs (extension du gymnase à **La Walck**, stade de football à **Oberhoffen-sur-Moder**, piscine à **Bischwiller**), au déploiement du haut débit. Autres caractéristiques de ce budget 2017 : les taux d'imposition intercommunaux n'augmentent pas. Ils diminuent même pour la fiscalité professionnelle.

### Confiance et solidarité

Un pacte financier de confiance et de solidarité a été approuvé lors du Conseil communautaire du 23 février à **Schirrhoffen**. Il s'agit d'une charte, partagée par les 36 communes membres et la CAH, qui définit **les engagements financiers** sur lesquels repose le projet communautaire. Parmi les objectifs : la réalisation d'économies grâce à la mutualisation ; un endettement maîtrisé ; le respect des identités des communes et la préservation de leurs ressources budgétaires ; la stabilité fiscale ; l'aide au renforcement de la compétitivité des entreprises.

### Des services réactifs et performants

Les élus et les agents ont tout mis en œuvre pour que le passage en Communauté d'Agglomération ne compromette pas la qualité des services rendus à la population. L'objectif, depuis la naissance de la CAH, est au contraire de « **faire mieux ensemble** » pour répondre encore plus efficacement aux besoins des habitants et des entreprises.

Prenons un exemple : au cours de l'été, les demandes d'inscription en périscolaire avaient fortement augmenté dans le secteur de **Bischwiller** (+36%). Pour y répondre, la CAH a créé à **Oberhoffen-sur-Moder** 50 places de périscolaires supplémentaires pour les enfants des écoles élémentaires. Une solution mise en œuvre dès la rentrée de septembre.



Périscolaire : des places supplémentaires à Oberhoffen-sur-Moder.

### Des rencontres de terrain

Les élus communautaires ont multiplié les temps d'échange pour bénéficier de **l'expertise des acteurs du territoire**. Des rencontres avec les représentants du monde économique ont été organisées à **Brumath** et à **Bischwiller**, rassemblant plusieurs centaines de personnes. L'assemblée des 36 Conseils municipaux et la Conférence des Maires sont d'autres rendez-vous créés par la CAH pour être au plus proche du terrain.

### Pour la ville et la campagne

La CAH, c'est un cadre de vie diversifié, entre ville et campagne. Pour assurer un développement équilibré de notre territoire, un **contrat de ruralité** a été signé. C'est une convention qui permet de mobiliser des financements de l'Etat pour réaliser **des opérations concrètes**, qui répondent à 6 thématiques : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des centres-villes, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

### Des champs d'action harmonisés et cohérents

Le Conseil communautaire réuni le 12 octobre à **Huttendorf** a voté à **l'unanimité** l'évolution des compétences et l'adoption des nouveaux statuts de la CAH, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces décisions sont très importantes car elles vont structurer l'ensemble de l'action communautaire. L'objectif est de **répondre le mieux possible aux enjeux d'efficacité de l'action publique et de proximité**, en répartissant de façon pertinente les champs d'action entre les communes et la CAH.

### Un coup d'accélérateur pour l'insertion professionnelle

Pour les jeunes, **avoir son permis de conduire** est souvent un sésame indispensable pour décrocher un emploi. C'est pourquoi la CAH et la Mission Locale d'Alsace du Nord ont développé l'action « **S'engager c'est permis** » pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Le principe ? Une partie du permis de conduire est financée en contrepartie d'un engagement citoyen dans une association du territoire. Plus d'information sur [www.jeunes-haguenau.fr](http://www.jeunes-haguenau.fr).

### Des événements publics

Diverses manifestations organisées par la CAH ont jalonné l'année 2017. Citons le salon « **Plongez au cœur de l'industrie** » en mars et le **Salon Immobilier du Nord Alsace** en septembre, à **Haguenau**. Ces événements ont attiré plusieurs milliers de visiteurs.

### Pour s'informer et créer des liens

Trois supports d'information sont mis à votre disposition : le site internet [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr), pour vous simplifier la vie avec des informations et outils pratiques, **la page Facebook** pour échanger au quotidien, et **le M'Hag**, magazine trimestriel pour comprendre l'action de la CAH et découvrir les femmes et les hommes qui font le territoire.

Après les travaux démarrés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, achevés début 2016, et suivis de l'inauguration le 7 mai de la même année, il nous paraissait opportun de dresser un premier bilan fin 2017 au terme d'une année d'exploitation entière de notre nouvelle salle des fêtes.

Le chantier qui nous a occupés près d'un an et demi ne s'est pas limité à la seule construction de la Salle des fêtes, mais engloba un ensemble d'œuvres pouvant se décliner comme suit :

- Démolition du préau de l'ancienne école primaire dont la couverture souffrait d'un excédent d'amiante qu'il fallait éliminer précautionneusement.
- Démolition de l'ancien appartement situé au-dessus de la mairie et construction de deux nouveaux appartements en duplex.
- Construction de la Salle et des annexes au sous-sol dont un local technique municipal, quatre garages, un local pour archives, une chaufferie et un bureau pour le maire.
- Démolition de l'ancienne laiterie, nécessaire tant sur le plan esthétique que sur le plan pratique avec 4 places de parking.

La réalisation de l'ensemble de ces travaux aura coûté la somme de 1.165.876,28€ TTC dont le paiement, étalé sur 4 exercices, est affecté comme suit :

### **Cout total des deux appartements :**

346.659,69€, somme à laquelle il y a lieu de déduire 38.000€ de subventions.

### **Cout total de la salle, des annexes et des deux démolitions citées ci-dessus :**

819.216.89€ TTC, somme à laquelle il y a lieu de déduire 168.459,92€ de subventions et environ 130.000€ de TVA récupérées ; le montant exact de cette récupération de TVA ne sera connu qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Compte tenu de ces différents éléments, la dépense globale s'élève donc à 829.425,66€. Cette somme que d'aucuns trouvent élevée, est tout à fait raisonnable eu égard à l'ampleur des travaux réalisés, des démolitions qu'on a tendance à oublier, des imprévus notamment au niveau de la consolidation des fondations des anciens bâtiments, des émoluments versés au cabinet d'architecture, mais aussi et surtout au résultat et à la prestation obtenus ce qui est primordial dans la recherche d'un tel projet.

Outre un crédit relais, intégralement remboursé en 2017, notre Commune n'a aucun prêt à ce jour.

Il nous paraissait important d'insérer ces chiffres dans le présent bulletin afin que chaque habitant de notre commune ait la même source d'information.

## Utilisation de la Salle et des appartements

Les deux appartements sont loués depuis le 1<sup>er</sup> février 2016.

En 2017, la salle a été louée 13 fois dont deux locations à des personnes étrangères à la Commune. Par ailleurs, depuis la rentrée 2017, elle est occupée le mercredi en début de soirée, par l'AGF contre un loyer annuel de 500€.

En effet deux groupes, composés l'un par des adultes, l'autre par des enfants, y pratiquent une activité sportive qu'est la danse « zumba ».

Les adultes sont au nombre de 28 dont 10 personnes de la commune de Hochstett,  
Les enfants sont au nombre de 14 dont 5 de la Commune de Hochstett.



## Assainissement : un nouveau périmètre de solidarité au service de l'utilisateur

En 1991, les communes d'Alteckendorf, Buswiller, Ettendorf, Hochstett, Mommenheim, Minversheim, Ringendorf, Wahlenheim et Wittersheim ont créé le SICTEU de Mommenheim et Environs avec pour objectif de construire une station d'épuration commune qui traitera l'ensemble des effluents produits. La nouvelle station d'épuration de Mommenheim a été mise en service en 1997. Depuis, les 9 communes du Périmètre de Mommenheim et Environs ont progressivement construit leur espace de solidarité pour la collecte, le transport et le traitement de leurs eaux usées.



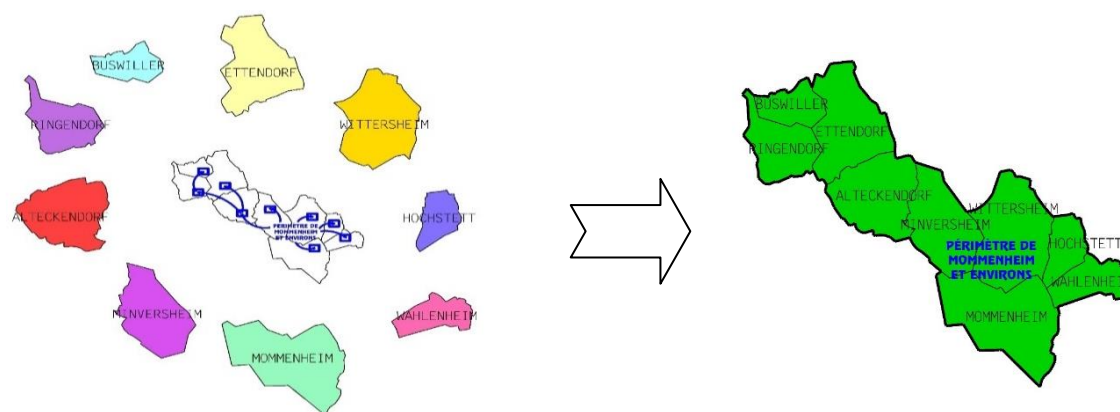
Ainsi, dès son origine, le SICTEU est compétent pour le traitement et le transport des eaux usées de la sortie d'agglomération jusqu'à la station, chaque commune restant compétente et propriétaire des canalisations de collecte en zone urbanisée.

En 2014, le SICTEU a fait le choix du transfert de ses compétences au Syndicat des Eaux et l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) dans un objectif d'amélioration du service rendu et de développement d'une vision globale pour l'exploitation et l'investissement. L'intégration au SDEA permet de conserver une même gouvernance par des élus de proximité au sein d'une commission locale composée de représentants des 9 communes. Cette commission a notamment pour rôle de définir un budget et de décider des tarifs de l'assainissement.

La réflexion sur la mutualisation s'est poursuivie ces dernières années avec la prise en compte de la collecte des eaux usées en zones urbanisées. Appuyées par les services financiers du SDEA, les 9 communes ont fait le choix d'un transfert des réseaux de collecte et d'un regroupement au sein d'une seule commission locale au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Périmètre SDEA de Mommenheim et Environs assure désormais la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Compte tenu de la disparité des situations budgétaires dans les différentes communes, un travail d'harmonisation a été réalisé. Cela concerne notamment le tarif de la redevance assainissement qui pouvait varier de 1,51 €/m<sup>3</sup> à 2,33 €/m<sup>3</sup>. Les élus des 9 communes ont ainsi fait le choix d'une évolution progressive de la tarification aux abonnés sur 5 ans qui permettra d'atteindre en 2021, voire 2023 pour les communes aux tarifs actuels les plus bas, un tarif assainissement moyen de 1,90 €/m<sup>3</sup>, soit 5% de moins que le tarif moyen actuel, 2,00 €/m<sup>3</sup> à l'échelle du Périmètre.

Cette baisse de tarification permise par la mutualisation budgétaire permettra de maintenir la réalisation des investissements en cours et d'ores et déjà planifiés pour les 5 ans à venir, mais aussi de faire face aux imprévus pouvant subvenir sur les réseaux et les ouvrages.





Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2017 :

- sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2017 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2012, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	21/12/16	31/12/17
<b>Dette</b>	0	0	0	0	120 000	<b>0</b>
<b>Avoirs</b>	<b>426 547</b>	<b>537 666</b>	<b>686 438</b>	<b>161 745</b>	<b>129 977</b>	<b>226 422</b>

L'exercice 2017 nous a permis de rembourser l'intégralité de l'emprunt relais contracté en début d'année 2016 lors de la construction de la Salle des Fêtes. Dans le même temps, notre trésorerie a pu être reconstituée malgré la baisse des dotations de l'Etat pour la troisième année consécutive.

## Points budgétaires

### Les taxes communales

Les taux cumulés (Commune + CAH) des taxes communales ont augmenté en 2017 suite à la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Cette création a induit une harmonisation des taux qui, pour les communes issues de l'ancienne CCRH, s'est traduite par une hausse de 3 points tant au niveau de la taxe habitation que du celle du « foncier bâti ». Notre Commune, par mesure de prudence, n'a pas appliqué intégralement l'augmentation des taux votés par la CAH par une baisse de ses propres taxes communales.

Par décision du Conseil Municipal du 4 mai 2017, la TH a passé de 5.10% à 3.98%, le Foncier Bâti a passé de 5.38% à 4% et le Foncier non Bâti a passé de 21.80% à 17%.

Année 2017	HOCHSTETT- CAH	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
<b>Taxe d'Habitation</b>	3,98 + 12,52	28,78	<b>24,38</b>
<b>Foncier bâti</b>	4,00 + 2,96	17,29	<b>20,85</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>17,00 + 18,07</b>	<b>62,84</b>	<b>49,31</b>

### Redevance Assainissement

En 2013, notre contribution au SICTEU a pu être réduite de 10% par rapport à 2012. Aussi demeure t-elle inchangée depuis 5 années et s'élève à 61€ HT soit 67,10 € TTC par habitant.

Nos propres taux de prélèvements sont restés identiques à ceux votés lors du de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2015 avec effet du 1er janvier 2016 et s'établissent comme suit :

- un forfait de 78€ par foyer,
- une taxe de 1€ par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

### Redevance Ordures Ménagères

Cette compétence relève de la CCRH depuis le 1er janvier 2012, date de la fusion des deux communautés de communes. Grâce à une excellente gestion de la collecte sélective mise en place en 2013, les tarifs pratiqués ont pu être diminués d'environ 5% en 2014 et sont restés identiques en 2015, 2016 ainsi qu'en 2017 avec la création de la CAH :

- poubelle bordéau de 120 litres : 71,20€ par semestre pour 4 levées + 2,80€ par levée supplémentaire.
- poubelle bordéau de 240 litres : 87,90€ par semestre pour 4 levées + 4,50€ par levée supplémentaire.

### Taxe sur l'Electricité

Au cours des années 70, notre Commune a instauré une taxe sur l'électricité : son taux qui était de 8%, s'applique à 80% du HT de la facture « électricité » hors « autres taxes » prélevées par l'ES. Après avoir été ramenée à 2% lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2013, cette redevance fut fixée à 6% le 21 mars 2016, avec effet du 1er janvier 2017.



## Section investissement

### Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Achat terrain	2 000	588,00
Bâtiments publics	73 700	5 204,01
Fond de concours CAH	5 000	4 539,43
Travaux voirie et assainissement	44 868	0,00
Remboursement emprunt	120 000	120 000,00
Dépôts et cautionnement	700	351,50
Matériel	24 500	246,00
Amortissement subvention	2 085	2 084,70
Dépenses imprévues	8 007	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>280 860</b>	<b>133 013,64</b>



### Excédent d'investissement 2017

104 521,38



## Section fonctionnement

### Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	61 974	20 471,77
Salaires et Indemnités	35 700	34 376,88
Contribution versée au SICTEU	23 500	23 015,30
Virement de l'Assainissement vers le Principal	15 000	15 000,00
Reversement Taxes Communales (GIR)	13 257	13 257,00
Amortissements	13 781	13 779,48
Virement à la section Investissement	71 347	0,00
Intérêts à verser	2 500	604,54
Dépenses imprévues et titres annulés	6 017	536,43
Déficit 2016	19 006	19 005,96
<b>TOTAL</b>	<b>262 082</b>	<b>140 047,36</b>



### Excédent de fonctionnement 2017

121 901,17

### Excédent global 2017

226 422,55



## Section investissement

### Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2015	87 077	87 077,05
Taxe Aménagement	10 000	38 369,82
Dépôts et cautionnement	700	353,95
Virement de la section de fonctionnement	71 347	0,00
Amortissements	13 781	13 779,48
Excédent 2016	97 955	97 954,72
<b>TOTAL</b>	<b>280 860</b>	<b>237 535,02</b>



## Section fonctionnement

### Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse et autres concessions	900	3 005,66
Location appartements, salle et fermage	10 400	13 046,22
Redevance assainissement	49 100	28 750,30
Redevances PAC	20 400	14 300,00
Impôts locaux	24 334	25 146,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	17 500	19 138,21
Dotation de l'Etat	28 183	41 861,95
Compensation communautaire (CAH)	35 197	35 197,00
Produits exceptionnels	22 954	28 389,98
Amortissement subvention	2 085	2 084,70
Excédent 2016	51 029	51 028,51
<b>TOTAL</b>	<b>262 082</b>	<b>261 948,53</b>



Depuis de nombreuses années, la Section Cantonale de la FNACA (Fédération Cantonale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie) commémore à la date anniversaire le cessez de feu de la guerre d'Algérie, signé le 18 mars 1962 à Evian pour entrer en vigueur le lendemain 19 mars.

Cette manifestation a lieu tous les ans dans une autre commune du canton de Haguenau, devant le monument aux morts.

A la demande du Président de la section cantonale de la FNACA, Monsieur Gérard STEINMETZ, la municipalité de Hochstett a bien voulu accepter l'organisation de la commémoration du dimanche 19 mars 2017 à 17 heures.



Mis à part les conseillers municipaux et leurs conjoints, invités par le Maire de la commune de Hochstett, tous les autres invités à cette manifestation l'étaient à l'initiative du président de la section cantonale.

Lors de cette cérémonie, on a pu dénombrer une centaine de participants parmi lesquels Mme Isabelle DOLLINGER et M. André ERBS, conseillers départementaux, M. Philippe SPECHT, conseiller régional, des maires du canton de Haguenau, M. Gérard STEINMETZ, président de la section cantonale de la FNACA et les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie appartenant à cette section, ainsi que les conseiller(e)s municipaux de Hochstett accompagnés de leurs conjoints,

Au terme de cette cérémonie, agrémentée par la fanfare municipale de Haguenau, le Maire de Hochstett invita l'ensemble des participants à un moment de convivialité dans la Salle des Fêtes de la commune.



## A la rencontre de Saint Nicolas

Comme l'an passé, l'équipe municipale a convié les enfants âgés de 1 à 8 ans, pour aller à la rencontre de Saint Nicolas sur le site de la chapelle, le samedi 9 décembre 2017 en fin d'après-midi.

Sur la cinquantaine d'enfants invités, 30 ont répondu présents ; accompagnés de leurs parents, ils ont cheminé tous ensemble à la nuit tombée entre les lampions jusqu'à la chapelle.

Après avoir écouté avec grand intérêt l'histoire du patron des écoliers, enfants et parents ont entonné la célèbre chanson pour accueillir le Saint. Pour les récompenser de cet accueil, Saint Nicolas a remis à chacun un petit cadeau.

Tout le monde s'est ensuite dirigé vers le chapiteau dressé devant la chapelle pour déguster un bon chocolat chaud et quelques maenneles. Malgré le froid, une ambiance chaleureuse et conviviale régnait sur le site et tous sont repartis, heureux d'avoir pu rencontrer Saint Nicolas.



Le 10 décembre 2017, 2ème dimanche de l'Avent, par un temps neigeux, les Aînés ont été mis à l'honneur dans la salle des fêtes du village et ce pour la troisième fois consécutive. En effet pour profiter pleinement de notre nouvelle salle, nous avons rompu avec la tradition, celle d'une organisation de cette rencontre courant janvier, pour la placer début décembre dans une ambiance plus festive de Noël.



Monsieur le Maire Clément JUNG a salué l'assistance et souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et tout particulièrement à nos invités d'honneur, Madame et Monsieur André ERBS, Conseiller Départemental et Vice-Président de la CAH. Etaient aussi invités mais excusés, Monsieur le Curé Denis DUMAIN, le Père Jérôme FLECK, Madame Isabelle DOLLINGER, Conseillère Départementale et Madame Simone SPITZER, notre secrétaire de mairie.

Après le mot de bienvenue du Maire, ce dernier a évoqué divers thèmes et plus spécialement deux sujets d'actualité, celui de la CAH (Communauté d'Agglomération de Haguenau) au terme d'une année de fonctionnement en évoquant sommairement ce qui a été fait et ce qui reste à faire au cours des exercices 2018 et 2019 ainsi que le transfert de la compétence « assainissement communal » vers le SDEA avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les faits marquants de l'Etat civil de notre commune furent également évoqués : un nombre relativement élevé de naissances, 7 au total, mais également un nombre important de décès. A la mémoire des 5 personnes qui nous ont quittées au cours de l'année, une minute de silence fut observée.

Après les paroles de bienvenue de notre invité d'honneur, l'assistance fut invitée à prendre l'apéritif, avant de passer à table pour déguster le repas festif préparé par le traiteur Romann d'Ohlungen, le successeur de notre traiteur habituel n'exerçant plus depuis quelques temps.

Cette journée, riche en moments d'échanges, a aussi été une occasion de se retrouver en toute convivialité, pour discuter et partager quelques heures agréables avec l'espoir de se revoir tous ensemble dans un an, en décembre 2018.



Comme tous les ans à pareille époque, la Fête de la Chapelle marqua une nouvelle fois de son empreinte festive l'avant dernier dimanche du mois de juin et plus exactement le 25.

Les habitués de la fête ont répondu présent à l'invitation des amis de la chapelle et des organisateurs gâtés par une météo clémente. Outre les rafraichissements variés, la petite restauration proposée et appréciée se composa de tartes flambées classiques et sucrées, pizzas, saucisses grillées et knacks.

Le cadre champêtre et apaisant a permis aux visiteurs de passer une soirée conviviale, agrémentée par l'animation musicale d'André SPITZER, de sorte qu'une fois de plus cette fête, certes un peu courte, a été une réussite.

Le président et les membres de l'association « des amis de la chapelle » vous remercient toutes et tous, petits et grands, hochstettois, personnes venues de près et de loin, pour votre fidèle présence et votre soutien.

Ils expriment également leur reconnaissance aux bénévoles qui consacrent chaque année, quelques heures de leur temps au bon déroulement de la fête, sans oublier la ferme Adam de Wahlenheim qui met ses fours et son camion réfrigérant gracieusement à la disposition de l'association.

**Retenez dès à présent la date du 24 juin 2018 pour la prochaine manifestation.**

Nous ne le répèterons jamais assez : la pérennité de cette fête champêtre, souhaitée par tout le monde (comité, bénévoles, visiteurs), est forcément liée au rajeunissement des membres du comité. C'est pourquoi l'Association fait appel à de nouveaux adhérents et à de nouveaux bénévoles.

Le bénéfice de cette journée s'élève à 1 584,13€.



En date du **28/09/2017**, le Maire de la commune de HOCHSTETT,

VU la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, et déchets divers,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L 125-1, L 541 et suivants,

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L1311-1 et 1311-2,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2224-13 et L224-17,

VU le règlement départemental sanitaire et notamment l'article 84,

VU le code pénal et notamment l'article R 610-5,

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire le brûlage des déchets sur l'ensemble de la commune de Hochstett par les particuliers et les professionnels.



## ARRETE

**Article 1** : les déchets verts, éléments de la tonte des pelouses, de la taille de haie et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

Le brûlage de ces déchets et tous les autres déchets (chantier, divers combustibles) à l'air libre est strictement interdit toute l'année sur l'ensemble de la commune, qu'il soit établi par un particulier ou un professionnel.

La valorisation des déchets végétaux par compostage naturel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Le brûlage des branchages sur le ban communal, en dehors de la zone urbanisée pourra se faire, au cas par cas, après en avoir demandé l'autorisation en mairie qui en informera le SDIS.

**Article 2** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté pourront être constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur les panneaux municipaux.

**Article 5** : Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de HAGUENAU, à Monsieur le Capitaine du centre d'intervention des sapeurs pompiers de BRUMATH chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.





Le nettoyage de printemps organisé depuis plusieurs années par la CCRH, a été repris par la CAH en 2017. Celui-ci consiste à ramasser tous les débris jetés par les automobilistes et les promeneurs le long des routes, des chemins, des sentiers et autres lieux de promenades.

En 2017, notre commune a participé pour la seconde fois à cette chaîne de solidarité. Les huit participants volontaires, munis de gants et de sacs poubelle, ont parcouru la RD419 depuis le calvaire restauré jusqu'au carrefour des Trois Croix ainsi que la route départementale direction Wintershouse. Sur une distance d'un peu plus de 1 km, des deux côtés de la route, les débris de toute nature ainsi ramassés ont permis, tout comme l'année précédente, de remplir une dizaine de sacs comme le montre la photo ci-jointe.

Nous remercions les bénévoles (Régis, Roland, Cyril, Marie-Paule, Bernard, Antoine, Daniel et Clément) qui ont bien voulu consacrer deux heures de la matinée du samedi 25 mars pour libérer ces espaces en bordure des voies de passages citées ci-dessus, des débris que certains jettent dans la nature sans le moindre scrupule.

Nous pensons renouveler cette action en 2018 et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. La date retenue est le samedi 24 mars. Pour les participants qui le désirent, un moment convivial est organisé vers midi près d'un étang situé entre Neubourg et Schweighouse-sur-Moder.

Il est rappelé que jusqu'à nouvel ordre, tous les citoyens de l'ex-CCRH, disposent de quatre déchetteries : une à Berstheim, une à Schweighouse sur Moder et deux à Haguenau de sorte que la possibilité est offerte de pouvoir se rendre à l'une d'elles tous les jours ouvrés de la semaine.

### Autres incivilités

Nous avons fixé un cendrier mural devant la Salle des Fêtes à l'abri des regards indiscrets ; il y a quelques semaines, ce dernier a été arraché et emporté : besoin personnel ou pur vandalisme !

Lors du contrôle des poteaux incendie, le SDEA a constaté que l'un d'entre eux était hors service après avoir été percuté : son remplacement s'élève à 3.500€. Personne ne s'est manifesté, pourtant il nous semble que chaque automobiliste est assuré.



## Une Préfecture Nouvelle Génération

A partir du 6 Novembre 2017, toutes vos démarches pour les cartes d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se font uniquement par internet.

L'ensemble des télé-procédures est accessible sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)



Plus besoin de vous déplacer grâce aux télé-procédures !

### En pratique comment faire pour accéder aux télé-procédures ?

#### Directement depuis chez-vous

Grâce à un « tiers de confiance » habilité par l'Etat pour le permis de conduire (auto-écoles) ou les cartes grises (professionnels de l'automobile).

**Attention !** Pour les CNI et passeports, bien qu'il soit désormais possible d'effectuer une pré-demande en ligne, **l'usager devra toujours se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.**

De même, **il sera toujours possible d'effectuer les demandes de CNI ou passeports sur des formulaires CERFA.**

Pour informations, les mairies équipées dans le secteur sont : Truchtersheim, Brumath, Saverne, Hoerd, Vendenheim, Haguenau, Val de Moder.

Toutes les informations : [http : www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)



## Naissances

- **Agathe PLAT**, née le 20 décembre 2016, fille de M. et Mme Philippe PLAT
- **Hugo LOGEL**, né le 10 janvier 2017, fils de M. et Mme Raphaël LOGEL
- **Ilona HALIC**, née le 21 février 2017, fille d'Emil HALIC et de Cindy KOCHERSPERGER
- **Chloé PETIT**, née le 27 juin 2017, fille de M. et Mme Arnaud PETIT
- **Jules FRIEDRICH**, né le 22 juillet 2017, fils d'Aurélien FRIEDRICH et de Fanny FLECKENSTEIN
- **Nathan RUP**, né le 2 septembre 2017, fils de Julien RUP et Christine REYMANN
- **Océane GROSS**, née le 8 octobre 2017, fille de Lionel GROSS et de Coralie WENDLING



*Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.*

## Décès

Nous déplorons le décès de :

- **Berthe LEBEAU**, survenu le 6 janvier 2017 à l'âge de 95 ans
- **Marcelle SCHNEIDER**, survenu le 11 avril 2017, à l'âge de 92 ans
- **Thérèse JUNG**, survenu le 23 août 2017, à l'âge de 99 ans
- **Jean-Paul GUTH-OSTER**, survenu le 7 septembre 2017, à l'âge de 89 ans
- **Marguerite WEIBEL**, survenu le 16 octobre 2017, à l'âge de 91 ans



## Grands Anniversaires

Au cours de l'année 2017 la municipalité a fêté 2 grands anniversaires.



**Marceline HIESSLER**  
85 ans  
Le 12 mai 2017



**Antoine LINGENHEIM**  
80 ans  
Le 11 juin 2017

*Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux jubilaires et leurs souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme ceux-là.*

## MARIAGE

- **Le GOUGNE Michel – JUNG Véronique** le 11 Novembre 2017

*Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.*



## Horaires d'ouvertures de votre Mairie

Lundi : 14 h – 18 h  
Jeudi et vendredi : 8 h – 12 h  
Tél.: 03 88 51 62 39

Email : [mairie.de.hochstett@orange.fr](mailto:mairie.de.hochstett@orange.fr)  
Site Internet : [www.hochstett.fr](http://www.hochstett.fr)

Toutes vos démarches administratives sur le web : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)